

souveraineté du duc de Savoie, pour renforcer l'apposition de ses brandons, il avait fait mettre les pannonceaux du duc de Savoie, par un sergent de ce duc; qu'ayant aussi fait mettre ses brandons sur la terre de Marieton, il fit aussi mettre la croix de Savoie, ainsi que dans sa forêt; dans le 14^e fait, on disait que les officiers de Saint-Trivier avaient ôté les pannonceaux de ces trois fonds, ainsi que les brandons, ce qui était contraire aux droits d'Henry de Bagié et du duc de Savoie; le 15^e fait consistait à dire que les officiers de Saint-Trivier devaient réparer ce trouble et en être punis, comme leur témérité le méritait. On finissait en disant que tous ces faits étaient notoires et connus par la renommée commune. Les commissaires du duc de Savoie entendirent cinq témoins sur ces faits, le 14 avril, et un sixième, le 9 août. Aucun de ces témoins ne fut interrogé par ces commissaires sur le 1^{er} et le 4^e de ces faits, que les gens du duc de Savoie avaient fait insérer, qui était que le lieu où les Bagié avaient fait rebâtir leur château n'eut pas appartenu à Armand de Bullieu, ni que ces Bullieu n'eussent reconnu du fief du prince de Dombes que la poïpe, qui avait été abergée ou donnée à cens aux Michelard, dits de l'Eglise.

Ainsi, il devait demeurer pour constant qu'Armand de Bullieu eut reconnu la poïpe où les Bagié avaient rebâti leur nouveau château, et qu'ainsi Béreins était constamment de la souveraineté de Dombes. Le 6^e témoin dit même très-positivement que cette poïpe avait appartenu à MM. de Bullieu, ce qui devait lever toutes les difficultés qu'Henry de Bagié faisait. Les premiers témoins disaient qu'il y avait trois poïpes à Béreins; l'une était la poïpe de Mons, la deuxième, était la poïpe d'Armand de Bullieu, qu'il avait donnée à cens et se trouvait à un trait d'arc, disaient quelques témoins, de l'endroit où était le château de Béreins, bâti par les Bagié. Ils dirent que les Bagié le bâtirent sur une autre petite poïpe qui n'était entouré que d'un petit